

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 87 (1990)
Heft: 9

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEILS AUX DÉBUTANTS



Septembre 1990

Je ne ferai aucune considération sur le temps de l'été, la sécheresse, l'absence de récolte, l'essaimage, etc., tout heureux que je suis de vous retrouver, enfin, après un mois d'absence.

J'ose croire que les travaux d'août auront été exécutés avec le plus grand soin, car ils restent toujours aussi importants.

Dans les grandes lignes, pour le miel: récolte, extraction, maturation, contrôle, mise en boîtes, présentation sur le marché, prix.

En ce qui concerne l'abeille:

elle mérite toute notre attention si nous désirons retrouver toutes nos «compagnes», en bonne santé, prêtes au travail la saison prochaine.

Après avoir retiré les hausses, je suppose que vous avez procédé à un «sirotage» stimulant la ponte de la reine et favorisant ainsi l'éclosion d'une population jeune qui formera la grappe d'hivernage et la nursery printanière.

C'est en août déjà que le nourrissage constituant les provisions hivernales a été distribué. Plus tardif il peut être la cause de dérèglements printaniers. Vous me direz: combien faut-il en distribuer à chaque colonie?

De suite après la récolte, nous effectuons une visite sérieuse de chaque ruche; nous contrôlons l'état de chaque colonie; sa population; la présence, la qualité, la santé de la reine; l'état de santé de la population, du couvain, ainsi que les provisions (réserves) de miel. A ce moment-là on les évaluera et l'on apportera le supplément nécessaire afin de constituer les réserves d'hivernage sous forme de miel (cadres de réserve) de sirop. La plupart d'entre nous distribuent un sirop de sucre que les abeilles vont transformer et mettre en place.

Durant le mois de septembre les principales opérations de mise en hivernage seront terminées:

– constitution des provisions (stocks);

- resserrement de la grappe par la pose des planchettes de partition ;
- isolation par la pose de coussins, de journaux, de plaques isolantes sur les couvre-cadres (enlever les bassins en tôle ou en plastique, qui sont la cause de condensation) ;
- ventilation au niveau du plancher du corps de ruche (facile avec les planchers antivarroas) ;
- élargissement des entrées (dès le risque de pillage écarté).

Langstroth, l'un de nos grands maîtres en apiculture, écrivait : « Si les colonies sont fortes en population et bien pourvues en provisions, si elles bénéficient d'une aération par le haut de la ruche et peuvent circuler librement d'un rayon à l'autre, si elles disposent d'eau lorsqu'elles en ont besoin et que toutes les ouvertures sont protégées contre les vents pénétrants, alors toutes les conditions pour un bon hivernage à l'extérieur sont remplies. »

Je me permettrai d'ajouter à cela un bon état sanitaire, car avec la nosémose, l'acariose, la varroatose toujours à l'affût au coin du rucher, ce n'est point une précaution inutile.

Toute colonie déficiente, pour une raison ou pour une autre, ne doit pas être hivernée. Elle représente une non-valeur qui disparaît souvent durant la mauvaise saison et qui, si elle passe l'hiver, ne donnera de toute façon aucune récolte l'année suivante. Elle sera regroupée à une plus forte ou tout simplement détruite. Cette dernière mesure est la plus rationnelle, car tout maintien dans le rucher de colonies déficitaires va à l'encontre du but que chacun de nous recherche. Règle d'or : toute colonie à hiverner doit être en bonne santé.

Si ce n'est pas tout à fait le cas, les mesures nécessaires et conformes aux instructions réglementaires seront appliquées.

Sur ces recommandations plutôt techniques, je vous quitte et vous donne rendez-vous en octobre.

Evolène, le 10 août 1990.

Robert Fauchère

